



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 8035

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
Nº de rannort : 23 116 41 29/05				
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente la contrôle periodique				
Demandeur Collin Cheek - Seking				
Personne sur place: M. Delto Noellitode EAN de l'installation: NO. Adresse de la visite Rue de Harts Wald (Références client: NO.				
3. 1. Hand 11/2005 19- 4700 ENGIS				
Date de visite : 2/ //// Date d'emission : 2//				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou	
Description	En orare	Pasenoidie	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		+ 3 -		
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs		1		
Mosures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
l v	21			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ a nouveau plombe	3			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	_ ~			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	Y			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X		
Matérial électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 6.3 ΜΩ	X			
	×			
Résistance de dispersion de la prise de terre :ΩΩ Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	I de l'agent SC	COTEC BELGIU	M asbl.	
Manquements / Notes : ,				
Voik ANNEXE				
a a secondaria de masseres i man mini cumur e en emparar a magica.				
Design and the second of the second s				
ACRES CO. S. D. Sale & C. Concerner at C.		20. 4	27	
Conclusion:			\ \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
Conclusion .	ntrêle periodi	que est à effect	rer dane S	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prechain contrêle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visi le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après sign	idiale de l'ac		ner par	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame même organisme en vue de compléter le dossier.		// /	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -	
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASSIL. CUFFARO Nom et visa de l'inspecteur :	demandeur p		15	
Pour socotec Bezgiotation Domenico				
1/2				
SOCOTEC BELGIUM ASBL- TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB				
Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be				

Scanned by CamScanner



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0694 23/16M24/03
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 ☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. ☐ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Pes. ocho de la toccarde alce intoferiel par le partire de la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: He de la facture de facture de l'installation RAPISOCOTECT L'and a facture de facture de l'installation RAPISOCOTECT L'and a facture de facture de facture de l'anstallation L'and a facture de facture de facture de l'anstallation Cincila de carte de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de facture de facture de l'anstallation Concerta de facture de f
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be